

Résumé de l'Évaluation de la menace imminente pour le bison des bois



Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ci-après appelé « le ministre »), en tant que ministre responsable d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et de l'Agence Parcs Canada, a établi que les bisons des bois (*Bison bison athabascae*) sont exposés à des menaces imminentes à leur rétablissement. Le ministre a également vérifié si l'espèce est exposée à des menaces imminentes pour sa survie et a conclu que de telles menaces n'existent pas à l'heure actuelle.

Le ministre a exprimé cette opinion après avoir pris connaissance de l'Évaluation de la menace imminente qui tenait compte des objectifs de rétablissement de l'espèce, de l'état biologique des troupeaux, des menaces actuelles et des mesures existantes pour contrer ces menaces.

Le bison des bois est inscrit à la *Liste des espèces en péril* de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) depuis 2003, est présent dans 12 troupeaux en liberté (également appelés populations locales) au Canada et totalise environ 8 500 individus. Neuf de ces troupeaux sont actuellement exempts de maladie. Tel qu'indiqué dans le Programme de rétablissement du bison des bois (2018), l'objectif à court terme en matière de population et de répartition pour cette espèce est le suivant:

«maintenir le statut zoosanitaire « exempt de maladie », la taille et l'aire de répartition de toutes les populations locales de bisons des bois exemptes de maladie se trouvant à l'intérieur de l'aire de répartition d'origine du bison des bois au Canada ».

Des neuf troupeaux de bisons des bois en liberté et exempts de maladie au Canada, seulement deux troupeaux sont sujets à des menaces qui pourraient, dans un avenir rapproché, nuire à la réalisation des objectifs de rétablissement à court terme, tels qu'énoncés dans le *Programme de rétablissement*: le troupeau de Ronald Lake et le troupeau de Wabasca dans le nord-est de l'Alberta. Par conséquent, l'Évaluation de la menace imminente s'est concentrée sur ces deux troupeaux.

Pour aider le ministre à forger son opinion, ECCC a préparé une évaluation de la menace imminente basée sur les meilleurs renseignements disponibles jusqu'en juillet 2019, notamment:

- Le Programme de rétablissement du bison des bois (*Bison bison athabascae*) au Canada 2018 (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/bison-bois-2018.html#toc8>)
- Renseignements provenant des communautés autochtones, du gouvernement de l'Alberta et de l'Agence Parcs Canada ;
- Documents accessibles au public, y compris le Résumé et décisions de la commission d'examen conjoint - Projet de mine de sables bitumineux Frontier de Teck Resources Limited (publié en juillet 2019):



<https://www.ceaa.gc.ca/050/evaluations/document/%20131106?+Culture+=+en-CA&culture=fr-CA>

Le ministre a conclu que les bisons des bois sont exposés à des menaces, qui sont considérées comme « imminentes » dans le sens où une intervention immédiate est nécessaire pour permettre leur rétablissement.

Les menaces imminentes qui pèsent sur le troupeau de Ronald Lake sont représentées par le risque de contracter deux maladies bovines causées par des bisons malades dans le parc national Wood Buffalo, et par la perte de l'aire de distribution de l'espèce, due aux activités industrielles proposées. Dans le cas du troupeau de Wabasca, qui compte moins de 20 bisons, la menace imminente est la récolte non réglementée d'individus.

